



## GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"

# SEPA : un nouveau paradigme pour les systèmes carte

Point sur les travaux de l'EPC et des institutions européennes en matière de cartes.

### 1/ Harmoniser le niveau de sécurité en Europe

Dès ses premières décisions, l'EPC a fait le choix de la sécurité en optant, entre autres, pour la carte à puce EMV et le code secret avant 2010. Un groupe de travail dédié (le Card Fraud Prevention Task Force) est en charge de définir des nouvelles mesures de prévention à l'échelle européenne pour réduire les différentes formes de fraude carte tant en paiement de proximité qu'à distance ou sur Internet.

À plus long terme, l'objectif du SEPA est également de renforcer les règles sécuritaires des différents systèmes carte applicables à chaque élément de la chaîne monétique. Aujourd'hui, chaque système carte a ses propres exigences de sécurité et règles en matière de vérification de conformité (ou certification). Les industriels doivent donc développer des versions de produits différentes selon les systèmes carte et parfois faire certifier le même produit plusieurs fois. Avec des exigences de sécurité renforcées fondées sur une analyse de risque partagée à l'échelle européenne, un même modèle de terminal de paiement ou de carte ne sera plus certifié qu'une seule fois et pourra satisfaire les exigences de sécurité de tous les systèmes carte.

La sécurité sera ainsi nivelée par le haut sans augmentation des coûts.



### 2/ Garantir l'interopérabilité des systèmes

Pour assurer l'interopérabilité à l'intérieur de leurs "frontières", les systèmes carte nationaux ou internationaux ont choisi, par le passé, chacun leurs standards fonctionnels et techniques. En 1996, une première convergence a été proposée avec la création du standard international EMV pour la carte bancaire à puce qui capitalisait sur l'expérience européenne. En revanche, sur les autres éléments de la chaîne monétique, il n'existe pas encore aujourd'hui de standards communs.

La Commission européenne et la BCE ont demandé à l'EPC d'accélérer le développement de standards européens. En effet la standardisation est porteuse d'enjeux politiques, industriels et économiques, et l'Europe doit donc être partie prenante dans l'élaboration des standards monétiques de demain.

Capitalisant sur les standards EMV, PCI et ISO, l'EPC s'appuie dans ce cadre sur un groupe de travail spécifique (le Card Standardisation Task Force) et 4 initiatives européennes associant, selon les cas, systèmes carte, industriels et grandes enseignes de la distribution :

- SEPA-FAST : application de paiement standardisée pour les terminaux, cohérente entre les systèmes carte européens
- EPAS : suite de protocoles d'échange pour les terminaux de paiement, notamment entre les terminaux et les acquéreurs
- ERIDANE : nouvelle architecture ouverte et standardisée pour les terminaux de paiement
- CAS : exigences de sécurité pour les cartes et les terminaux, et un schéma de certification pan-européen

Les premiers livrables de ces travaux sont attendus pour fin 2008. À terme, le SEPA doit apporter une interopérabilité technique en Europe sur l'ensemble de la chaîne monétique. Mais toute décision de calendrier de mise en oeuvre de ces nouveaux standards SEPA devra prendre en compte les réalités économiques et les délais de mise en oeuvre des différents acteurs. Pour mémoire, la migration à EMV en Europe est prévue pour prendre plus de 15 ans entre 1996 et 2010.

### 3/ Unifier les règles des moyens de paiement

Jusqu'à présent, l'essentiel des dispositions qui régissent les relations entre les banques et leurs clients pour les cartes est d'origine contractuelle ou jurisprudentielle. Seuls certains fondamentaux reposent sur un cadre légal national, souvent différent d'un pays à l'autre.

Pour gommer ces différences, la Commission a élaboré la Directive sur les Services de Paiement votée en 2007. Cette directive fournit une base juridique européenne aux trois moyens de paiement (carte, virement et prélèvement) et fixe par la loi un certain nombre de dispositions pratiques telle que l'irrévocabilité des paiements par carte. La directive doit être transposée et entrer en vigueur dans chaque État membre en novembre 2009. Les contrats porteur, les contrats commerçant et les règles interbancaires des systèmes carte vont en conséquence évoluer pour prendre en compte ces nouvelles dispositions pour cette date.

### 4/ Développer l'interchangeabilité des infrastructures

Les systèmes carte utilisent deux principales infrastructures interbancaires : les systèmes de compensation/règlement et les réseaux d'autorisation. Aujourd'hui, les banques utilisent naturellement les infrastructures proposées les systèmes carte dont elles sont membres. Afin d'ouvrir le choix des banques, l'EPC a demandé aux systèmes carte de ne plus imposer à leurs membres l'utilisation de leurs propres infrastructures. Mais il faut aller plus loin car il n'y a pas encore de format d'échange commun aux différents systèmes carte et les infrastructures d'autorisation ou compensation supportent rarement les formats de plusieurs systèmes carte.

Le rapprochement des formats d'échange interbancaire est aujourd'hui à l'ordre du jour de l'EPC dans un groupe spécialisé (l'Acquirer-to-Issuer Expert Group) basé sur les travaux de l'ISO dans le domaine, mais c'est certainement un chantier de longue haleine.

Egalement, une organisation ou interconnexion européenne pour la compensation et son équivalent pour l'autorisation seront un facteur décisif de la construction du SEPA pour les cartes.

### 5/ Définir un modèle économique européen

Quel sera le modèle économique de demain pour les systèmes carte en Europe ? C'est probablement la question la plus difficile du SEPA. En Europe, chaque système carte a défini son propre modèle économique. Le SEPA implique de rompre les équilibres existants pour créer un nouvel équilibre SEPA.

Les bénéfices attendus à long terme sont réels, mais force est d'admettre que les investissements nécessaires sont considérables : le jeu combiné de l'harmonisation juridique, de la standardisation technique, de la consolidation des infrastructures... conduit, de fait, à reconstruire à l'échelle de l'Europe un nouvel écosystème carte. Avant de lancer ces investissements, il faut donc trouver un modèle économique réaliste pour tous. Pour cela, il doit reposer à la fois sur les facturations directes des banques à leurs clients et aussi sur des principes clairs et stables de rémunération des services que les banques ou opérateurs se rendent entre eux. La réussite de ces chantiers ambitieux et délicats ne peut s'envisager sans des règles claires et partagées dans ce domaine de la part des institutions européennes. C'est à cette seule condition que l'Europe fragmentée de la monétique pourra faire place au SEPA pour les cartes.

**Le système CB est d'ores et déjà en conformité avec la plupart des exigences du SEPA et est moteur dans tous les travaux de standardisation et d'harmonisation du SEPA.**

## Les cinq piliers des systèmes carte

- ▶ Des règles de sécurité et des outils de lutte contre la fraude.
- ▶ L'interopérabilité entre les différents éléments de la chaîne grâce à des standards techniques.
- ▶ Une chaîne complexe de relations contractuelles entre les différents acteurs.
- ▶ Des infrastructures assurant l'interconnexion des acteurs sur l'autorisation et la compensation.